



Données personnelles

Nom, prénom : Dossier no :

Date de naissance : Etat civil :

Les enfants à charge, recueillis ou enfants d'un autre lit vivant sous le même toit que l'assuré et principalement à sa charge, sont considérés comme enfants d'un assuré lorsque celui-ci les avait annoncés à la Caisse et que cette dernière avait accepté formellement cette annonce.

Je déclare avoir à ma charge les enfants suivants :

	Noms, prénoms	Sexe	Date de naissance
1.			
2.			
3.			
4.			

La présente déclaration, dûment complétée et signée, doit parvenir à la CPPVF du vivant de la personne assurée. Toute modification est à communiquer par écrit.

La présente annonce n'ouvre pas automatiquement le droit à la prestation en faveur des enfants.

Au moment du décès de la personne assurée, la CPPVF établit si les conditions réglementaires ouvrant le droit à la prestation sont remplies.

A cet effet, la CPPVF est autorisée à réclamer aux bénéficiaires ou à leur représentant légal, tout document permettant d'établir que l'enfant était principalement à charge de l'assuré. A défaut de l'obtention des documents demandés, la CPPVF peut refuser d'octroyer les prestations prévues.

Signature

.....
Lieu et date

.....
Signature de la personne assurée